

Le grand débat de la rédaction

Grand débat : on a

Au-delà des doléances, que proposez-vous ? Plusieurs centaines d'entre vous ont répondu à notre appel et nous ont adressé leurs suggestions. Nous en avons sélectionné vingt et les avons fait évaluer par des experts

Merci de nous donner la pa-role ! » « Super initiative. » « Ça fait plaisir de voir que notre voix compte. » À l'heure où certains remettent en cause le rôle des médias, les réactions des lecteurs de *Nice-Matin*, *Var-matin* et *Monaco-Matin* font chaud au cœur. Depuis un mois et demi, à la suite de notre appel relayé dans nos colonnes et sur nos sites web, plusieurs centaines d'entre vous nous ont écrit. Messages succincts par mail, pièces jointes volumineuses, courriers manuscrits de dix pages : nous avons reçu une avalanche de contributions. Autant de doléances, de témoignages, d'histoires personnelles et surtout de propositions que nous ferons « remonter » dans les prochains jours.

Suggestions originales ou farfelues, techniques et argumentées : parmi cette masse de contributions venues du Var et des Alpes-Maritimes, nous avons décidé de sélectionner vingt idées et de les faire évaluer par des experts. Car c'est bien là l'objectif premier du Grand débat : faire en sorte que ces moments inédits de démocratie débouchent sur du concret.

Une chose est sûre : après des semaines de crise des « gilets jaunes », les Français à qui on propose de prendre la parole ne se font pas prier. Pas moins de 1,2 million de propositions ont déjà été déposées sur la plateforme numérique du Grand débat national. C'est colossal. Partout en France, chaque jour, on se réunit, on échange, on argumente. Depuis mi-janvier, 92 réunions ont été organisées dans le Var et 128 dans les Alpes-Maritimes. « À l'initiative d'élus, mais aussi

Macron

soin aidant élu plan
raison personne trajet choix salaire
parole promesse considération
question solidarité jour mandat
budget injustice vie président
sénat gilet

Les enseignants-chercheurs du laboratoire universitaire Bases, Corpus, Langage ont mis en exergue, dans ce nuage de mots, les préoccupations récurrentes de nos lecteurs.

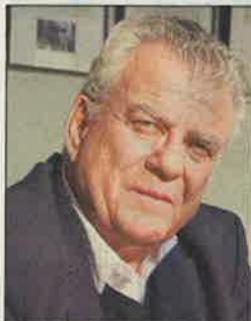
Près de dix mille propositions déposées sur nos sites web !

9 449 ! Tel est le nombre très conséquent de propositions déposées sur les sites web du groupe *Nice-Matin*. Ces contributions affluent depuis le 16 janvier et le « top départ » d'une grande consultation organisée par notre partenaire make.org en partenariat avec LCI, le *HuffPost* et *France Bleu*. Au cœur des préoccupations des Azuréens et Varois ? La fiscalité. Alors que les internautes avaient carte blanche dans les thématiques pour proposer des contributions, près d'un quart des propositions concernent

les impôts... et élus. « Il faut que les indemnités des élus et des sénateurs soient déclarées fiscalement comme des revenus », nous dit Georges. « Il faut faire des économies sur les dépenses et le train de vie de l'État et surtout de ses représentants (députés, ministres, etc.) », avance Alain. Tandis que Jean propose de « soumettre au vote l'attribution des subventions au titre de la réserve parlementaire ». C'est presque un budget participatif. Une idée venue du Brésil... et qui est déjà testée par la commune du Pradet dans le Var.

Dossier réalisé par Nancy CATTAN, Stéphanie GASIGLIA, Laurent AMALRIC, Christophe CIRONE et Franck LECLERC
Photographies : Philippe ARNASSAN, Adeline LEBEL, Dominique LERICHE, Franck FERNANDES, A. B.-J., AFP, MaxPPP/EPA et Sénat

Nos experts



Olivier Duhamel
Constitutionnaliste



Corinne Lepage
Avocate, ex-ministre de l'Environnement



Catherine Ciais
Médecin



Philippe Luppi
Fiscaliste



Olivier Pastré
Professeur d'économie



Pierre Chasséray
« Quarante millions d'automobilistes »



Nathalie Coutinet
Économiste

Olivier Duhamel, président de Sciences Po, constitutionnaliste et politologue installé à Sanary, vient également de publier chez Plon un premier roman, *Colette et Jacques*, qu'il dédicacera à la médiathèque Jacques-Duhamel de Sanary, ce mardi à partir de 18 h.

Avocate et femme politique française engagée dans la protection de l'environnement, Corinne Lepage a été la ministre de l'Environnement de Jacques Chirac de 1995 à 1997, députée européenne et, depuis 2014, présidente du parti Le Rassemblement citoyen - Cap21.

Catherine Ciais est spécialiste de l'évaluation et du traitement de la douleur, et des soins palliatifs. Elle est responsable du département de soins de support et soins palliatifs du Centre Antoine-Lacassagne, situé à Nice.

Maître de conférences de droit public, Philippe Luppi est membre du Centre d'études et de recherche en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (dirigé par le Christian Vallar). Il dirige aussi le master « fiscalité » de la faculté de droit et science politique de Nice.

Olivier Pastré, 68 ans, est professeur d'économie à l'université Paris 8. Il est en outre membre du Cercle des économistes et président de la banque d'affaires IM Bank à Tunis. Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages consacrés à l'économie.

Nathalie Coutinet est enseignante-chercheuse à l'université Paris 13 et membre du collectif des Économistes atterrés, une association qui regroupe chercheurs, universitaires et experts en économie. Leurs positions rejoignent celles d'une partie de la gauche radicale française.

mis vos idées à l'essai

FISCALITÉ ET POUVOIR D'ACHAT

1

« QUE TOUT LE MONDE PAIE L'IMPÔT »

Bernard, Cannes

• Son idée :

« Il faudrait faire supporter l'impôt sur le revenu à tous, y compris les plus faibles, pour justifier le statut de citoyen et motiver le sens des responsabilités. Les plus défavorisés seraient largement compensés par la redistribution des revenus. »

L'avis de Philippe Luppi

« Pour ma part, j'avais fait une proposition dans vos colonnes lorsque le prélèvement à la source a été mis en place : je suggérais que soit élargie l'assiette de l'impôt sur le revenu, visant l'élargissement du nombre de redéposables. L'idée ici évoquée va dans ce sens. Cela étant dit, il faut préciser que cet élargissement ne doit pas conduire à une augmentation de la pression fiscale. La qualité de redéposable, conformément à nos textes, doit être appréciée au regard de la capacité contributive.

Deuxième souci, dans cette volonté d'élargir l'impôt à l'ensemble des citoyens : cela semble difficilement

réalisable. Il y a un seuil de non-recouvrement, actuellement fixé à 61 euros, en deçà duquel les frais de gestion seraient bien plus importants que ce que l'opération pourrait rapporter. »

Sa note :

9/10

L'avis de Nathalie Coutinet

« En 2017, environ 57 % des ménages ne paient pas cet impôt : revenu imposable inférieur à 18 694 euros, soit 1 557 euros par foyer. Beaucoup de ménages ayant des revenus supérieurs bénéficient de nombreux allégements fiscaux en raison de multiples niches fiscales. Cependant, tous les citoyens paient la TVA, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ainsi que d'autres impôts directs et indirects, et ceci indépendamment du niveau de leur revenu. Pour un achat de 300 euros, un consommateur au Smic va payer 60 euros de TVA, soit 5 % de son salaire net mensuel. En

comparant le pourcentage de revenu que représentent ces 60 euros de TVA pour les 10 % des plus pauvres et 10 % des plus riches, l'écart de poids de cette taxe est encore plus fort. Une plus grande justice fiscale nécessite alors que la fiscalité sur les ménages repose sur l'ensemble des revenus, notamment les revenus financiers ainsi que sur ceux, souvent exorbitants, des dirigeants des grandes entreprises, des sportifs ou des artistes. Il est nécessaire que tous les revenus du capital soient soumis à l'IR. »

Sa note :

2/10

L'avis d'Olivier Pastré

« C'est un peu paradoxal au regard du ras-le-bol fiscal actuel. Le rendement serait modeste et l'effet d'affichage, très mauvais. 43 % des Français paient l'impôt sur le revenu, et 10 % d'entre eux paient 70 % du montant total. Mais l'impôt pour tous existe déjà, avec la CSG et la TVA. Il ne faut peut-être pas en rajouter une couche ! On peut en revanche envisager deux pistes : lutter contre les niches fiscales, et instaurer un impôt plus progressif encore. Sachant qu'en termes de progressivité, nous sommes dans la moyenne. »

Sa note :

5/10



2

« SUPPRIMER LES ESPÈCES »

Jean-Philippe Julien, Grasse

• Son idée :

« Vous avez dit justice fiscale ? Elle ne sera possible que si tout le monde participe à l'impôt en fonction de ses vrais revenus. La seule solution équitable serait de supprimer totalement

les espèces afin de combattre les inégalités flagrantes entre ceux qui ne trichent pas, par rapport à ceux qui ne déclarent pas leurs revenus en espèces. Ce ne sont pas les hypothétiques recettes de la TVA qui

compensent le manque à gagner que cela engendre. On supprimeraît, du même coup, tous les trafics (drogue, braquages, réseaux de prostitution, etc.) qui gangrènent notre société et coûtent très cher. »



L'avis de Philippe Luppi

« Je ne crois pas que la disparition des espèces puisse résoudre les inégalités. Des coupures ont déjà été retirées au niveau européen, utilisées notamment par les réseaux mafieux. Par ailleurs, sauf pour de petites sommes, en principe, on ne doit pas payer en espèces et lorsqu'on exerce une activité, on doit la déclarer. Je pense que c'est totalement illusoire. »

Sa note :

4/10

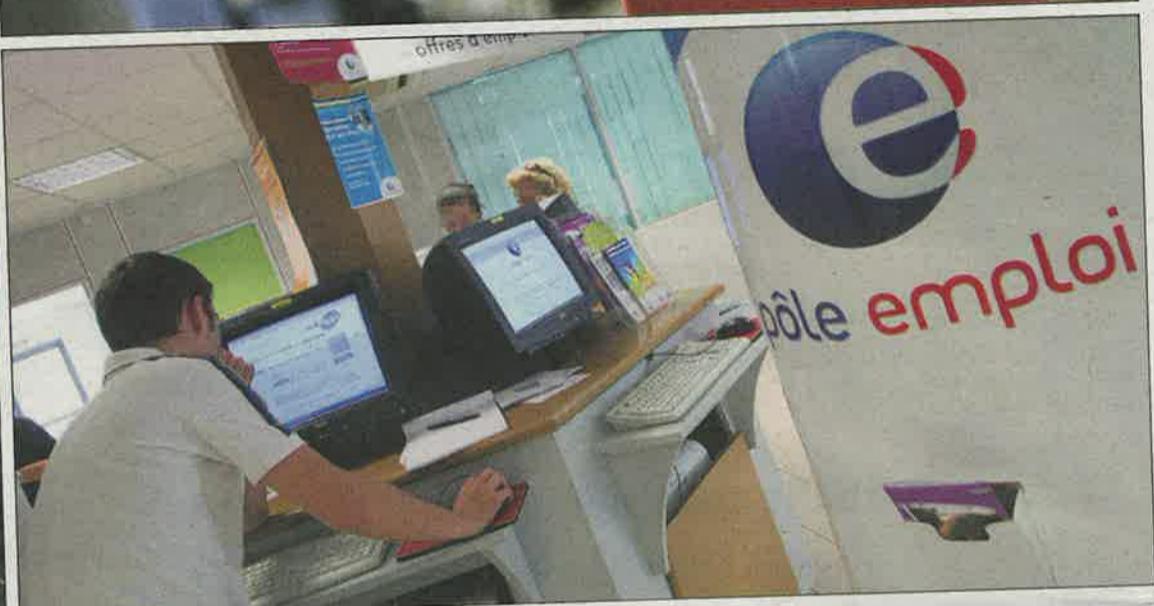
L'avis d'Olivier Pastré

« Supprimer les espèces n'a aucun sens. Le pays qui les utilise le plus, c'est l'Allemagne, pays où la fraude fiscale est pourtant la plus limitée... Mieux vaut vérifier l'utilisation des espèces que l'interdire. Les services fiscaux ont reçu des consignes pour être toujours plus vigilants. La lutte contre la fraude fiscale, elle ne se joue pas à ce niveau-là. Il faut conserver les espèces. C'est parfaitement respectable d'avoir des sous dans sa poche. Si vous dites aux personnes âgées de ne plus utiliser que les cryptomonnaies, vous êtes sûrs d'avoir un AVC dans la demi-heure ! »

Sa note :

2/10

Le grand débat de la rédaction



3 « BAISSER LES DROITS DE SUCCESSION »

Jean-Pierre, Fréjus

● Son idée : « On parle trop peu, si ce n'est pas du tout, des droits de succession. Il s'agit pourtant d'un impôt très, très injuste. Comment accepter qu'après toute une vie de travail et bien souvent de sacrifices, il soit nécessaire pour acquérir un bien (sur lequel l'on paie des taxes et des impôts toute sa vie) de s'acquitter en plus des droits de succession pour les descendants directs. Cette loi et à revoir en profondeur. »

L'avis d'Olivier Pastré

« Il faut savoir ce que l'on veut ! D'accord, ce n'est pas absurde de limiter les avantages acquis des familles disposant d'un patrimoine. Philosophiquement parlant, cela s'entend. Mais ces droits de succession sont déjà très élevés ! Ils sont de 45 %, contre 30 % en Allemagne et 4 % en Italie. Peut-on aller plus loin dans ce domaine ? Je ne le pense pas. »

Sa note :

L'avis de Philippe Luppi

« Je ne trouve pas que la proposition soit totalement pertinente dans la mesure où les droits de succession, du moins pour les descendants en ligne directe, sont relativement faibles, puisqu'il existe un abattement important jusqu'à 500 000 €. Peut-être pourrait-on, si l'on veut aller dans le sens de cette idée, rehausser l'abattement de 100 000 €. »

Sa note :

L'avis de Nathalie Coutinet

« En France, les inégalités de revenus entre les 10 % des ménages les plus pauvres en les 10 % les plus riches est d'environ 1 à 3. En revanche les inégalités de patrimoine sont beaucoup plus importantes. Si le patrimoine net (dettes déduites), médian des ménages s'élève à 114 000 euros, il existe de très fortes inégalités entre catégories sociales. Par exemple, le patrimoine net médian des ouvriers non qualifiés s'élève à 16 400 euros, celui des employés à 24 800 euros. 205 000 euros pour les cadres supérieurs. Ce sont les non-salariés qui disposent des plus gros patrimoines. Ils se situent autour de 380 000 euros pour les professions libérales et de 500 000 euros pour les agriculteurs, par exemple. L'importance de ces inégalités s'explique par le fait que les patrimoines se transmettent de génération en génération accroissant ainsi les écarts entre ceux qui ont hérité et les autres. En effet, en bénéficiant du patrimoine de ses descendants, les descendants accroissent la richesse familiale. Les droits de succession entre descendants directs (parents/enfants) comportent un abattement de 100 000 euros par enfants. Par ailleurs, il existe une possibilité de donations directes qui permettent de transmettre une partie du patrimoine en partie exonérée de droits de succession à ses descendants. Ces dispositifs permettent donc aux ménages les plus modestes de transmettre quasi-maintenant sans droits de succession leur patrimoine. »

Sa note :

4 « RÉDUIRE LES CHARGES POUR LES ENTREPRISES QUI EMBAUCHENT »

Ludovic, Nice

● Son idée : « Un créateur d'entreprise ou repreneur qui crée des emplois devrait bénéficier de taux réduits de charges sociales et salariales. Par exemple, s'il crée cinq emplois, son taux de cotisation RSI (Urssaf) devrait baisser et les charges salariales aussi. Et cela pourrait être évolutif en fonction du nombre d'emplois créés. En résumé aujourd'hui, un entrepreneur prend des risques, crée de l'emploi, de la richesse mais n'est jamais incité ou "remercié" pour ce qu'il fait. Et parfois, il préfère s'exiler... »

L'avis de Philippe Luppi

« C'est un problème de contrôle qui se pose, notamment en raison du caractère évolutif de la réduction des charges sociales. Qui sera en mesure de le faire ? Sachant que nous avons une expérience malheureuse en la matière : celle de la réduction de la TVA dans la restauration. On sait que les employeurs n'ont pas vraiment joué le jeu. En résumé, ce serait une bonne idée, si cela était bien contrôlé. »

Sa note :

L'avis d'Olivier Pastré

« Il est clair qu'il faut réduire les charges, notamment sur les bas salaires. C'est un créateur d'emploi incontestable. Si on favorise les embauches en CDI, cela va dans le bon sens. En revanche, si c'est pour embaucher en CDD, il faut y réfléchir à deux fois... L'embauche, certes, mais quelle embauche ?

80 % des créations d'emploi se font en CDD : c'est beaucoup. Si une disposition fiscale crée un effet d'aubaine sans véritablement contribuer à des emplois stables, je suis moins enthousiaste. »

Sa note :

5 « RÉTABLIR UN ISF PROFONDÉMENT MODIFIÉ »

Jacques Quentin, Hyères

● Son idée : « Pour plus de justice fiscale, il faut soit supprimer l'IFI tel qu'il est, soit rétablir un ISF mais profondément modifié afin de ne pas pénaliser la classe moyenne et le faire supporter par les vrais fortunés. »

1. *Imposition des valeurs*

mobilières mais non inclusion dans son assiette de l'épargne classique (livrets, dépôts, assurances vie, etc.) et des meubles

meublants à l'exception des bateaux importants, avions et voitures de luxe.

2. *Imposition d'une véritable fortune immobilière, c'est-à-dire : seuil, très au-delà de 1 300 000 euros.*

Autre possibilité : Supprimer IFI, ne pas rétablir

l'ISF mais créer une tranche d'impôt sur le revenu supplémentaire pour les contribuables les plus aisés. »

L'avis de Philippe Luppi

« Sur le premier point, aujourd'hui l'IFI porte sur les biens immobiliers et, également sur les droits sociaux (parts de société). La réponse est donc déjà dans le système existant. Sur les avions, bateaux, voitures de luxe, là encore, ce n'est pas nouveau. En revanche, ce qui serait envisageable, c'est d'étendre l'IFI aux revenus non immobiliers. L'ISF,

déjà, était critiqué sur son assiette, puisqu'un certain nombre de droits et de biens étaient exonérés.

Sur le deuxième point, aujourd'hui, on impose un contribuable redéposable de l'IFI à partir de 800 000, dès lors que le patrimoine est de 1,3 million. Proposer qu'un seuil soit très au-delà, c'est déjà le cas. Sur le troisième point, pour-

quoi pas, mais à condition de lisser les tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Non plus créer un barème à cinq tranches, mais à huit ou dix, afin que la progressivité de l'impôt soit moins douloureuse pour celui qui le subit. »

Sa note :



L'avis d'Olivier Pastré

« L'ISF est l'impôt le plus bête qui soit. Il rapporte très peu : 4 milliards jusqu'ici, 1 milliard depuis son remplacement par l'IFI – contre 140 milliards pour la TVA et 300 pour l'ensemble des recettes fiscales ! La fuite de capitaux, que l'on ne sait pas chiffrer, est évidemment conséquente. La plupart des pays l'ont eu... et l'ont supprimé. Malheureusement, l'ISF est un symbole important. »

C'est franco-français, on aime faire payer les riches. La proposition de votre lecteur peut se comprendre, mais si on veut taxer les patrimoines, la lutte contre la fraude fiscale me semble être un chemin bien plus prometteur. »

Sa note :



L'avis de Nathalie Coutinet

« La suppression de l'ISF et son remplacement par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) coûte à l'État 3,2 milliards par an.

Cette réforme ne permet pas de relancer l'investissement productif ni de limiter l'exil fiscal. Et le rétablissement de l'ISF est nécessaire à la réduction des inégalités et à la justice fiscale. »

« Je propose :

1. *Imposition des valeurs mobilières mais non inclusion dans son assiette de l'épargne classique (livrets, dépôts, assurances vie, etc.) et des meubles meublants à l'exception des bateaux importants, avions et voitures de luxe.*

2. *Imposition d'une véritable fortune immobilière, c'est-à-dire : seuil, très au-delà de 1 300 000 euros.*

« Autre possibilité : supprimer IFI, ne pas

rétablir l'ISF mais créer une tranche d'impôt sur le revenu supplémentaire pour les contribuables les plus aisés. La création d'une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu pour les ménages les plus aisés ne peut constituer une solution alternative à l'IFI ou à l'ISF car les assiettes de ces impôts ne sont pas les mêmes. L'impôt sur le revenu repose sur le revenu des ménages et n'intègre pas le

patrimoine. Or ce sont les inégalités de patrimoine qui sont les plus fortes. Par ailleurs en termes de justice fiscale il est indispensable de fiscaliser les hauts voire très hauts patrimoines. »

Sa note :



6 « ALIGNER LE TAUX DU LIVRET A SUR L'INFLATION »

Brigitte Hourtic, Beausoleil

● Son idée : « Pour peu qu'ils veuillent faire quelques économies, les petits épargnent, et il y en a..., se font spolier de leur argent en ne percevant avec leur livret d'épargne qu'une maigre rémunération de 0,75 %, alors même que l'inflation a été de 1 % en 2017, et de 1,8 % en moyenne en 2018... »

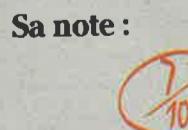
Le Livret A, il devait jadis servir à financer le logement social. Qu'en est-il actuellement, à l'heure où les gens ont tant de mal à se loger à des prix raisonnables ?

En attendant, nous exigeons que la rémunération soit ramenée d'urgence au taux de l'inflation, soit autour de 2 %... »

L'avis de Philippe Luppi

« Eh bien... ce devrait être le cas. Il est vrai que le gouvernement ne suit pas cette règle. Pour moi, ce n'est pas nouveau.

Quant au financement du logement social, en principe c'est l'objectif du Livret A, via la Caisse des dépôts et consignations. À savoir si les fonds sont réellement destinés au logement social : c'est la Cour des comptes qui serait le mieux à même de répondre. »



7 « ENCADRER LES SALAIRES DES GRANDS PATRONS »

Jean-Pierre Cocagne, Six-Fours-les-Plages

● Son idée :

« Encadrement des salaires des grands patrons suivant un barème style "échelle mobile", avec par exemple un facteur 50 entre le Smic et le salaire maximum. »

L'avis d'Olivier Pastré

« À mes yeux, il n'est absolument pas choquant qu'un patron qui a fait gagner des milliards à une entreprise perçoive des salaires très élevés. En revanche, ce qui arrive trop souvent, ce sont les salaires très élevés de patrons dont les entreprises font de mauvais résultats. Il faut donc indexer les salaires sur les performances de l'entreprise. Mais cette mesure ne concerne pas directement l'État. Dans une

économie de marché, la décision revient aux actionnaires. A priori, je suis contre la loi *ex ante* [en prévision des retours sur investissement, Ndlr] pour les entreprises. L'histoire montre que cela n'a pas toujours été un grand succès. »

Sa note :



L'avis de Nathalie Coutinet

« Les 40 patrons des plus grandes entreprises françaises ont touché en moyenne, en 2018, près de 5 millions d'euros de rémunération. En moyenne plus de 250 fois le SMIC. La majeure partie des rémunérations est indépendante des performances de l'entreprise. Un dirigeant prenant de mauvaises décisions n'est pas sanctionné. Pire encore, la partie variable des rémunérations est en grande partie liée aux résultats financiers de l'entreprise. Cela incite forte-

ment les dirigeants à orienter leurs actions en faveur des actionnaires plutôt que des salariés et des autres parties prenantes de l'entreprise. Dans ces conditions, il paraît souhaitable non seulement de plafonner les niveaux de rémunération des dirigeants des grandes entreprises mais aussi de ne pas les relier uniquement aux intérêts des actionnaires. »

Sa note :



Le grand débat de la rédaction

8 « AJUSTER LES PV AUX REVENUS »

Serge, Andon

• Son idée :

« Pour pouvoir ajuster les retraites, trouver des fonds, je propose de rehausser les PV routiers au prorata du montant de la feuille d'impôt. Exemple : Jusqu'à 40 000 € : 35 €. Au-delà de 40 000 € : 350 €. Et ajouter un supplémentaire par tranche de 100 000 € de revenus. Autres avantages : moins d'accidents, plus de respect. Ne payent que ceux qui sont en infraction. »

L'avis d'Olivier Pastré

« On cite souvent les cas de la Finlande et de l'Angleterre. Il y a juste un problème en amont, par rapport au Conseil constitutionnel : est-il possible de différencier des peines en fonction des revenus ? Vaste question philosophique ! Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Conseil constitu-

tionnel n'est pas enthousiaste à cette idée... Ensuite, un tel système est une usine à gaz. L'ensemble des montants récoltés représente 2 milliards, stationnement compris : ce n'est pas un enjeu majeur. »

Sa note : 



9 « AUGMENTER DE 5 % LA TVA SUR LES PRODUITS IMPORTÉS »

Roger, Hyères

• Son idée :

« Augmentation de la TVA de 5 % (20 à 25 %) sur tous les produits importés. Diminution de la TVA sur les produits alimentaires de première nécessité. Création de deux tranches d'impôts supplémentaires pour les plus grandes fortunes. Suppression de la CMU. Rétablissement de la taxe d'habitation car tous les citoyens et administrés sans exception doivent participer aux dépenses publiques dont chacun bénéficie. »

L'avis d'Olivier Pastré

« Là, on parle de 140 milliards, une somme très significative. Il est clair qu'augmenter cette TVA favoriserait les entreprises françaises. A contrario, cela pénaliserait les ménages. Mais entre favoriser les entreprises françaises et pénaliser les ménages, je préfère favoriser la première option. Dans ce domaine-là, il existe encore une marge de manœuvre en France. Notre taux de

TVA est en dessous de la moyenne européenne : 6,8 % contre 7,6 % sur l'ensemble des taux de TVA. Contrairement à ce que tout le monde dit, on paie peu d'impôts en France ! Ce sont les cotisations sociales hors norme et les impôts locaux élevés qui donnent les prélevements obligatoires les plus élevés du monde... »

Sa note : 

L'avis de Nathalie Coutinet

« Cela se heurte aux règles du commerce international et aux accords signés par l'UE. Considérée comme une manière d'établir des droits de douane, la mesure serait interdite au niveau européen et pourrait entraîner des sanctions internationales. Il faudrait en tout état de cause que la mesure soit prise au niveau européen. Dans ce cas, son efficacité serait limitée car la grande majorité des importations et des exportations françaises se font entre pays européens. Cependant, en supposant que cette mesure soit possible, elle aurait de

nombreux effets pervers. D'abord, elle pénaliserait les consommateurs les plus modestes qui proportionnellement à leurs achats consomment relativement plus de produits importés. Elle aurait également comme conséquence de renchérir le coût de certains produits comme le textile, qui sont principalement importés. Enfin, elle ne profiterait pas aux entreprises françaises si celles-ci devaient subir des sanctions de la part des pays auxquels elles vendent leurs produits. »

Sa note : 

10 « REVOIR LES FRAIS DE MUTATION POUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE »

Luc Senac, Saint-Raphaël

• Son idée :

« Les frais de mutation exigibles pour l'achat d'un logement ancien représentent environ 8 % du prix. Il est inacceptable d'avoir à débourser des sommes importantes à chaque fois que l'on procède à un nouvel achat. Je propose une solution : définir une période, dix années au moins, pendant laquelle la personne ne paiera pas une nouvelle fois les taxes liées aux frais de mutation en cas d'acquisition d'une nouvelle résidence principale. »

L'avis de Philippe Luppi

« Il faut savoir que nous connaissons déjà un régime d'exonération pour la résidence principale du côté des plus-values immobilières. C'est-à-dire du côté de ceux qui vendent. Serait-il opportun de créer le même système au bénéfice des acheteurs ? C'est la ques-

tion qui se pose. A mon sens, ce n'est pas une mauvaise idée. Seulement, il y a un souci : le manque à gagner pour les collectivités territoriales. On leur supprime déjà 22 milliards d'euros pour la taxe d'habitation. Sont en jeu ici un peu plus de 10 milliards

d'euros. Les collectivités pourront-elles pallier ce manque de recettes ? C'est toute la question. »

Sa note : 

ENVIRONNEMENT

11 « RÉCOMPENSER LES CITOYENS VERTUEUX »

Mme Pasqualini, Gonfaron

• Son idée :

« Lorsqu'un dépôt sauvage est découvert, il incombe en général à la municipalité concernée de le faire retirer et de remettre les lieux en l'état. Si le contrevenant a laissé un indice permettant de l'identifier, la municipalité peut saisir la justice pour le faire condamner. La procédure est compliquée, longue, coûteuse, encombre le système judiciaire et aboutit rarement à une condamnation.



Au lieu d'essayer de punir les mauvais citoyens, on ferait mieux de récompenser les bons, ceux qui trient et apportent à la déchetterie leurs encombrants et autres déchets qui ne sont pas pris dans la poubelle. Il suffirait pour cela de peser ce qu'ils apportent à la déchetterie et de déterminer un pourcentage de réduction de la taxe des ordures ménagères en relation avec le volume des déchets apportés. »

L'avis de Corinne Lepage

« Le principe est déjà en vigueur pour les voitures à travers le système bonus-malus. Concernant les ordures ménagères, il existe des endroits où le système dont parle cette dame existe plus ou moins. Comme à Manspach en Alsace qui a lancé ce que l'on appelle "le payer à la pesée embarquée". C'est-à-dire en fonction du poids de ses dé-

chets. Techniquement, il y a des puces sur les poubelles qui sont cadenassées et pesées au plus juste. Hélas, ce système ne s'est pas encore développé. Nos "amis" Veolia, Suez & co n'ont pas une passion pour ce système qui est pourtant une bonne solution... »

Sa note : 

12

« FAIRE PAYER AU TRANSPORT ROUTIER LE COÛT DE LA POLLUTION »

Joseph Bremer, Hyères

Son idée : « Pour atteindre l'objectif d'un développement durable, il faut intégrer dans le coût de chaque activité économique son empreinte écologique. En faisant par exemple payer au transport routier les coûts occasionnés par la pollution, la dégradation de l'infrastructure routière et les accidents, il ne serait plus du tout compétitif par rapport au rail ou au transport maritime. De même, en incluant dans le coût d'un tee-shirt chinois le coût réel de son transport, il perdirait toute attractivité pour le consommateur européen. »

L'avis de Corinne Lepage

« Sur le principe, ce monsieur a totalement raison ! Il faut une vérité écologique et sociale des prix. Ce devrait être un principe général applicable à tous les secteurs économiques pour favoriser les circuits courts. Plus vous faites payer le transport dans le produit, moins celui-ci devient compétitif. C'est progressivement faisable. Dans cet ordre d'idées, il existe déjà la taxe carbone. »

Alors bien sûr, cela augmentera le prix du tee-shirt chinois, mais c'est la logique du consommer "local". Peut-être n'a-t-on pas non plus besoin d'acheter des tee-shirts tous les matins... »

Sa note :

8/10



VIE QUOTIDIENNE

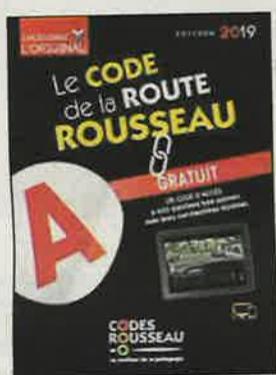
13

« GRATUITÉ DE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE »

Daniel, Cavalaire-sur-Mer

Son idée :

« Le permis de conduire coûte cher et concerne surtout les jeunes adultes. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas sur Internet un site codecelaroute.gouv.fr entièrement gratuit ? Ce code est la propriété des Français ! Cela pourrait faire baisser le coût de l'auto-école au profit des heures de conduite. Accessoirement, cela pourrait aider les seniors à se rafraîchir la mémoire, et même à apprendre la signification des nouveaux panneaux. »



L'avis de Pierre Chasseray

« Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'auto-école se rémunère sur un forfait global. Soit 20 heures de conduite incluant le code, le tout étant souvent à prix cassé, comparativement à l'heure de conduite individuelle. Soit entre 800 et 1 200 euros, le coût total du permis étant compris entre 1 500 et 1 700 euros, sachant qu'il faut une dizaine d'heures de conduite en plus. »

Pour revenir à la proposition, on ne va pas économiser sur le prix total. Quiconque le passe en candidat libre aura le choix entre le forfait 20 heures comprenant le code et les heures individuelles, ce qui coûtera plus cher. »

Le délégué de 40 millions d'automobilistes formule une proposition beaucoup plus alléchante : la gratuité du permis

pour tous ! « L'équation est simple : les radars rapportent 1,2 milliard chaque année, on a 1 million de nouveaux permis de conduire, je vous laisse faire le calcul. Au moins, cela rendrait le système des radars incontestable et presque populaire. »

Sa note :

0/10

INSTITUTIONS

14

« REVENIR SUR LE NON-CUMUL DES MANDATS »

Max, Saint-Raphaël

Son idée :

« Il faut revenir sur le non-cumul des mandats, pour avoir des élus de terrain. Mais en contrepartie, il faut instaurer un non-cumul des rémunérations à tous les niveaux : national, sénateurs, députés, régional, départemental, communal. Fini, les élus qui par le biais de cumul de fonctions vivent de la politique. »

L'avis d'Olivier Duhamel

« Quasi toutes les démocraties pratiquent le non-cumul, et ce dernier ne concerne que les fonctions exécutives (maire, maire adjoint, président de conseil régional, départemental...). Et tout député ou sénateur qui veut être réélu doit être actif sur le terrain. Revenir sur le non-cumul est donc une idée à la mode mais une mauvaise idée – sauf à la rigueur pour les maires de petites communes. Un député doit s'occuper et de sa circonscription et de la France ». »

Sa note :

3/10



Le grand débat de la rédaction

15

« RENDRE LE VOTE OBLIGATOIRE ET RECONNAÎTRE LE VOTE BLANC »

Guy Barbey, Cagnes-sur-Mer

● Son idée : « Rendre le vote obligatoire et prendre en compte les bulletins blancs serait sans doute une mesure bien accueillie. Il ne faut cependant pas oublier que voter blanc veut dire "non" à tout ce qui est ou ceux qui sont proposés. Il faudrait donc, si on prend cette décision, envisager en même temps les conditions d'organisation d'une nouvelle consultation pour le cas où les votes blancs viendraient à être majoritaires. »

L'avis d'Olivier Duhamel

« Le vote blanc est reconnu depuis 2014 en ceci qu'il est comptabilisé à part. Avant, il était noyé dans les bulletins nuls – ce qui n'était certes pas satisfaisant. Compter le vote blanc dans les suffrages exprimés se défend intellectuellement : il s'agit de l'expression d'une opinion, à savoir l'insatisfaction à l'égard de

l'offre électorale, le refus de tous les candidats proposés.

Il est judicieux alors de prévoir que l'élection reste valide sauf si le vote blanc représente la majorité absolue des suffrages exprimés, auquel cas une nouvelle élection s'impose. »

Sa note :

9/10



16

« RÉDUIRE LE NOMBRE DE PARLEMENTAIRES »

Hervé Champroux, Saint-Raphaël



● Son idée : « Il faudrait ne garder que deux députés et un sénateur par département. En plus du non-cumul des mandats électifs, plafonner le nombre total de mandats de toutes sortes à deux, et avoir moins de 65 ans avant le début d'un mandat. Il faudrait fusionner les communes faisant partie d'un groupement de communes, avec un seul maire. Au niveau national, il faudrait réduire les priviléges des élus de tous niveaux et hauts fonctionnaires, supprimer les retraites dorées des anciens élus de la République. Enfin, simplifier "le millefeuille administratif" en posant la question de l'utilité des cantons et des départements. »

L'avis d'Olivier Duhamel

« Réduire le nombre de parlementaires plaît sans que cela s'impose : ils sont plus nombreux au Bundestag allemand ou à la Chambre des communes britannique qu'à l'Assemblée ! Si on le fait, il faut augmenter les moyens des parlementaires afin qu'ils contrôlent mieux l'exécutif. Pas plus de 65 ans ? Pourquoi se priver de sages, d'expérimentés ? Un seul maire : voilà qui réduirait inutilement la proximité. Les élus ont peu de priviléges, sauf les anciens présidents de la République. Simplifier le millefeuille, difficile mais nécessaire. »

Sa note :

4/10

17

« SUPPRIMER LE SÉNAT »

Zaour, Nice

● Son idée :

« Supprimer le Sénat. Diminuer le nombre de députés, diminuer leurs salaires et qu'ils justifient de tous leurs frais. Supprimer tous les priviléges des anciens Présidents et anciens ministres. Diminuer le nombre et le salaire des hauts fonctionnaires d'État. Redistribuer ces économies à l'Éducation, la Santé et la Justice. Diminuer le budget de l'Élysée. »

L'avis d'Olivier Duhamel

« Proposition très populaire mais pas forcément pertinente. Le Sénat fait un travail de législateur et de contrôleur souvent utile. Élissons-le à la proportionnelle si l'on garde le majoritaire pour les députés.

Les anciens ministres n'ont aucun privilège à de rares exceptions près, justifiés par des impératifs de sécurité. Ils n'ont même pas de retraite. Les députés ont vu leurs avantages réduits. Nous avons besoin de

hauts fonctionnaires en nombre et en qualité. Donc de bien les payer. Supprimons juste les rares abus. »

Sa note :

3/10



18

« METTRE EN PLACE LE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE »

Jean, Le Thoronet



● Son idée : « On parle beaucoup du référendum d'initiative citoyenne (RIC), souvent sans bien en comprendre les enjeux. L'article 11 de la Constitution actuelle le permet en fait (et le permettrait plus encore si l'Assemblée nationale était réellement représentative) puisqu'il suffit d'un cinquième des

députés soutenus par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales pour l'imposer. On peut envisager d'abaisser ce seuil mais, sauf à courir le risque de permettre à des groupuscules de saboter la vie politique du pays en imposant des référendums à tort et à travers, il ne faudrait pas descendre

au-dessous d'un vingtième. Recueillir les signatures de 5 % des électeurs inscrits ne devrait pas être, avec les moyens actuels, extrêmement difficile si le sujet proposé intéresse réellement les citoyens et le même article 11 de notre Constitution établit une liste raisonnablement ouverte de ces sujets. »

L'avis d'Olivier Duhamel

« Proposition assez intéressante à condition de ne pas seulement fixer un seuil évitant des abus, mais aussi de délimiter un domaine restreint afin de protéger les droits fonda-

mentaux – tel est d'ailleurs le cas actuellement. Se défendrait sinon (ou aussi) de prévoir des LIC, des lois d'initiative citoyenne. Au-delà de deux ou trois millions de signatures,

le Parlement serait tenu d'examiner une loi d'initiative citoyenne. »

Sa note :

8/10